



La FNOF le SynOpE et l'UDO, syndicats représentatifs des opticiens français, tiennent à exprimer ensemble leur attachement à notre système de protection sociale et au service de qualité auquel ont droit les français porteurs de lunettes et de lentilles.

La loi de financement de la sécurité sociale 2014 prévoit, dans son article 56, la possibilité de déterminer, par décret, des limites de remboursement (plancher/plafond). Le Ministère de la Santé travaille actuellement à la mise en œuvre de cet article dangereux pour notre système de protection sociale solidaire.

Le texte soumis fixe des plafonds de remboursement en optique dégressifs dans le temps sans garantir une baisse des cotisations des Complémentaires Santé. **Ce système conduira à une augmentation des frais de santé et aggravera la fracture sociale.** Ce projet confirmerait le désengagement de l'Etat en matière de protection sociale sur les produits d'optique en donnant le pouvoir de régulation des prix des produits et prestations aux seules complémentaires, et obligerait les français à augmenter leur budget santé.

En l'absence a minima d'une étude d'impact médico-économique approfondie et partagée, ce projet doit faire l'objet d'une réelle concertation.

La FNOF, le SynOpE et l'UDO rappellent que la loi de financement de sécurité sociale de 2009 prévoit que ce type de négociations peut avoir lieu dans le cadre conventionnel tripartite (UNCAM/UNOCAM/Syndicats d'opticiens), et se mettent à la disposition de ces derniers pour ouvrir rapidement des négociations sur l'accès aux soins optiques de qualité pour tous les français.

Président :
Alain GERBEL
06 87 12 04 39

Président :
Christian ROMEAS
06 07 13 78 86

Présidente :
Catherine de la BOULAYE
06 83 07 16 06